

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdupaysdarles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le 05/05/2021

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

CONSEIL SYNDICAL DU 13 AVRIL 2021

2021.023 – ADHESION DU PETR A LA COORDINATION NATIONALE DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT

Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Présents	Suppléants	Procurations	Absents	
17	0	1	7	18 POUR

La séance s'est tenue en présentiel et en visio-conférence, en application de la délibération du 30 novembre 2020 déterminant les règles d'organisation d'une séance de l'assemblée délibérante en visio-conférence.

Présents

ACCM : Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Marie-Rose LEXCELLENT (en visio), Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Hervé MISTRAL (visio), Monsieur Jean-Michel JALABET (visio),

CCVBA : Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Hervé CHERUBINI,

TPA : Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Michel PECOUT, Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN (en visio), Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE,

Absents excusés

ACCM : Monsieur Fabien BOUILLARD, Madame Françoise FAVIER, Madame Laurie PONS

TPA : Monsieur Max GILLES, Monsieur Yves PICARDA,

CCVBA : Madame Pascale LICARI, Monsieur Bernard WIBAUX,

Procurations : Monsieur Fabien BOUILLARD à Monsieur Lucien LIMOUSIN

.....

Rapporteur : Madame Corinne CHABAUD

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



organes de participation au niveau régional et de favoriser mutualisations et échanges. La participation au réseau régional n'entraîne pas de frais d'adhésion.

L'adhésion du Conseil de développement du Pays d'Arles à la Coordination nationale permet aux membres et à l'agent chargé de l'animation de bénéficier d'un accompagnement sur le plan juridique et méthodologique et des retours d'expériences des autres organes de participation.

Je vous propose de bien vouloir :

- 1 - **CONFIRMER**, l'adhésion du PETR à la Coordination nationale des Conseils de développement ;
- 2 - **VALIDER** le versement de la cotisation annuelle à l'association ;
- 3 - **AUTORISER**, Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,
- 4 - **PRÉCISER** que les crédits nécessaires à cette adhésion sont ouverts au budget de l'exercice 2021.

La délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président

